

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association INFINILILI.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M

a été nommé secrétaire de séance

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du 14 juin 2024 ;

Considérant la demande de l'association INFINILILI ;

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée délibérante de verser 500 € à cette association au titre de
subvention exceptionnelle ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : OCTROIE une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'association INFINILILI.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2024 à l'article 6745.

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents
afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*